



GYMNASTIQUE SPORTIVE ENFANTS (6/10 ans)

Nom Enfant : Prénom : Né(e) le : M / F (**)
 Nom Parents (Obligatoire) : Ecole élémentaire :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Mail :
 ☎ Domicile..... ☎ Port. Parent 1..... ☎ Port. Parent 2.....
 (**) Masculin/Féminin -> Rayer la mention inutile

(*) : L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du bénévole responsable de l'activité, le règlement total de l'adhésion et de la cotisation.

Les cours ne démarreront que s'il y a suffisamment d'élèves inscrits.

Cours	Jour	Horaire	Durée	Choix	Lieu
Gym Sportive 6/8 ans	Mercredi	18h00 – 19h15	1h15		Centre sportif Saint Exupéry Gymnase Mermoz
Gym Sportive 9/10 ans		18h00 – 20h00	2h00		

Tarifs – Cotisation annuelle

1h15 : 220 € (4 x 55 €)
 2h00 : 276 € (4 x 69 €)

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de la Gymnastique pour Enfants (document joint), et je l'accepte. Ce document reste consultable sur le site www.asso.fr

Signature obligatoire

A REGLER		Règlement :
Adhésion annuelle :	11 €	Espèces ☐
Supplément extérieur Villebon :	(+ 20 €)	(les espèces seront réglées en totalité à l'inscription)
Cotisation annuelle :		Chèque à l'ordre de l'ASV ☐
TOTAL :		Chèques sport (uniquement ANCV) /Chèque ANCV ☐
Attention : Tout chèque qui nous sera retourné par la banque pour rejet (opposition, défaut d'approvisionnement, perte...) fera l'objet d'un nouveau règlement en chèque ou en espèces majoré des frais bancaires en vigueur qui nous sont imposés.		Règlement possible en 4 chèques, le 1er chèque incluant l'adhésion et/ou extra-muros. Exemple, pour 1h15 de cours : 1 ^{er} chèque : 55 € + 11 € = 66 € (+ 20 € si extra-muros = 86 €) 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} chèque : 55 €

ASV : 01 60 10 48 58 – BENEVOLE RESPONSABLE : Martine PIGNON

Reprise des cours Mercredi 16 septembre 2026

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

- ☐ **Droit à l'image** : Je refuse que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public (si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer).



Attention !!!

- Du 3 juin 2026 au 17 juillet 2026, les réinscriptions des enfants villebonnais sont prioritaires ;
- Du 18 juillet 2026 au 5 septembre 2026, les nouvelles inscriptions des enfants villebonnais sont prioritaires ;
- Le 6 septembre 2026 et après, toutes les autres demandes seront prises en considération par ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles après forum.

Le dossier doit être retourné complet avec les pièces suivantes :

- 1/ La fiche d'inscription dûment complétée par vos soins et avec votre signature attestant que vous avez pris connaissance du règlement intérieur.
- 2/ Le coupon attestation du questionnaire de santé.
Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs suivant le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021, à condition que toutes les réponses du questionnaire de santé soient négatives. Si tel n'était pas le cas, un certificat médical sera exigé.
- 3/ Le règlement. Possibilité de faire 4 chèques, le premier incluant l'adhésion et l'extra-muros s'il y a lieu.

Pour toute information complémentaire souhaitée, n'hésitez pas à contacter le secrétariat au : 01 60 10 48 58 ou votre responsable bénévole de l'activité.

L'équipe des professeurs et moi-même, ainsi que les membres bénévoles et salariés de l'ASV, vous souhaitons un agréable été.

A très bientôt.

Martine PIGNON

Responsable bénévole de l'activité Gymnastique Enfants